

Aides financières - résidentiel et tertiaire

Des aides financières dans l'habitat – MaPrimeRénov'

les conditions d'éligibilité

- Propriétaires occupants, bailleurs, syndics
- Résidence principale
- Logements de plus de 2 ans
- Travaux réalisés par des professionnels RGE
- Prime versée dès la réalisation des travaux
- Prime variable en fonction des revenus du propriétaire
- Prime variable en fonction des travaux
- Dossier dématérialisé (<https://www.maprimerenov.gouv.fr/>)

Des aides financières dans l'habitat – MaPrimeRénov'

pour les maisons ou appartements

Equipements et matériaux	Aide pour les ménages aux ressources				Equipements et matériaux	Aide pour les ménages aux ressources			
	très modestes	modestes	intermédiaires	supérieures		très modestes	modestes	intermédiaires	supérieures
Chaudière gaz THPE	1 200 €	800 €			Isolation murs par l'extérieur (limité à 100 m²)	75 €/m²	60 €/m²	40 €/m²	15 €/m²
Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €		Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	7 €/m²
PAC air/eau	4 000 €	3 000 €	2 000 €		Isolation des rampants et plafonds de combles	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	7 €/m²
PAC eau/eau ou sol/eau	10 000 €	8 000 €	4 000 €		Isolation des toitures terrasses	75 €/m²	60 €/m²	40 €/m²	15 €/m²
Chauffe-eau solaire	4 000 €	3 000 €	2 000 €		Isolation des parois vitrées	100 €/unité	80 €/unité	40 €/unité	
Système solaire combiné	10 000 €	8 000 €	4 000 €		VMC double flux	4 000 €	3 000 €	2 000 €	
Poêle et cuisinière à bûches	2 500 €	2 000 €	1 000 €		Dépose cuve fioul	1 200 €	800 €	400 €	
Poêle et cuisinière à granulés	3 000 €	2 500 €	1 500 €		Audit énergétique	500 €	400 €	300 €	
Foyer ou insert à bûches ou granulés	2 000 €	1 200 €	600 €		Forfait rénovation globale	Programme Habiter Mieux		7 000 €	3 500 €
Chaudière bois manuelle	8 000 €	6 500 €	3 000 €		Forfait AMO	150 €	150 €	150 €	150 €
Chaudière bois automatique	10 000 €	8 000 €	4 000 €		Bonus « sortie de passoire énergétique »	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
					Bonus « BBC »	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €

Des aides financières dans l'habitat – MaPrimeRénov' pour les copropriétés

Equipements et matériaux	Aide pour les ménages aux ressources		Equipements et matériaux	Aide pour les ménages aux ressources	
	très modestes	modestes		très modestes	modestes
Chaudière gaz THPE	400 €/log.	300 €/log.	Isolation des murs par l'extérieur	100*q €/m²	75*q €/m²
Chauffe-eau thermodynamique	400 €/log.	300 €/log.	Isolation des murs par l'intérieur	25*q €/m²	20*q €/m²
PAC air/eau	3 000 €/log.	2 000 €/log.	Isolation des rampants et plafonds de combles	25*q €/m²	20*q €/m²
PAC eau/eau ou sol/eau	3 000 €/log.	2 000 €/log.	Isolation des toitures terrasses	100*q €/m²	75*q €/m²
Chauffe-eau solaire collectif	1 000 €/log.	750 €/log.	Audit énergétique	250 €/log.	200 €/log.
Chaudière à bois manuelle ou automatique	3 000 €/log.	2 000 €/log.	MaPrimeRénov' Copropriétés	25 % du montant des travaux (maxi 3 750 €/log.)	
Raccordement à un réseau de chaleur	400 €/log.	300 €/log.	Financement de l'accompagnement	30 % (maxi 180 €/log. mini 900 €/copro)	
VMC double flux	3 000 €/log.	2 000 €/log.	Forfait « sortie de passoire énergétique)	500 €/log.	
Dépose cuve fioul	400 €/log.	300 €/log.	Forfait « BBC »	500 €/log.	

« q » correspond à la quote-part des dépenses effectivement payées par le ménage

Des aides financières dans l'habitat – Habiter Mieux Sérénité

les conditions d'éligibilité

- Propriétaires occupants, bailleurs ou copropriétés fragiles
- Résidence principale
- Dédiée aux ménages modestes et très modestes
- Logements de plus de 15 ans
- Travaux réalisés par des professionnels RGE
- Pour financer des projets de rénovation permettant au moins 25% de gain énergétique
- Accompagnement d'un opérateur dans le montage du dossier

Des aides financières dans l'habitat – Habiter Mieux Sérénité pour les maisons ou appartements

Ménages très modestes	Ménages modestes
Gain énergétique > 25%	
50% du montant des travaux HT dans la limite de 10 000€	35% du montant des travaux HT dans la limite de 7 000€
Prime habiter mieux de 10% du montant des travaux HT dans la limite de 2 000€	Prime habiter mieux de 10% du montant des travaux HT dans la limite de 1 600€
Gain énergétique > 35% + étiquette F ou G avant travaux + gain de 2 classes	
50% du montant des travaux HT dans la limite de 15 000€	35% du montant des travaux HT dans la limite de 10 500€
Prime habiter mieux de 10% du montant des travaux HT dans la limite de 4 000€	Prime habiter mieux de 10% du montant des travaux HT dans la limite de 2 000€

Des aides financières dans l'habitat – Certificats d'économie d'énergie

les conditions d'éligibilité

- Propriétaires occupants, bailleurs, syndics
- Résidence principale ou secondaire
- Logements de plus de 2 ans
- Primes coup de pouce pour les ménages modestes et très modestes
- Travaux réalisés par des professionnels RGE

Des aides financières dans l'habitat – Certificats d'économie d'énergie

les travaux des fiches standardisées pour le résidentiel

Catégorie	Numéro de fiche	Travaux éligibles	Catégorie	Numéro de fiche	Travaux éligibles
Enveloppe	BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures (France métropolitaine)	Thermique	BAR-TH-121	Système de comptage individuel d'énergie de chauffage
Enveloppe	BAR-EN-102	Isolation des murs (France métropolitaine)	Thermique	BAR-TH-122	Récupérateur de chaleur à condensation
Enveloppe	BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	Thermique	BAR-TH-123	Optimiseur de relance en chauffage collectif
Enveloppe	BAR-EN-104	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant	Thermique	BAR-TH-124	Chauffe-eau solaire individuel (France d'outre-mer)
Enveloppe	BAR-EN-105	Isolation des toitures terrasses	Thermique	BAR-TH-125	Système de ventilation double flux autoréglable ou modulé à haute performance (France métropolitaine)
Enveloppe	BAR-EN-106	Isolation de combles ou de toitures (France d'outre-mer)	Thermique	BAR-TH-127	Ventilation Mécanique Contrôlée simple flux hygroréglable (France métropolitaine)
Enveloppe	BAR-EN-107	Isolation des murs (France d'outre-mer)	Thermique	BAR-TH-129	Pompe à chaleur de type air/air
Enveloppe	BAR-EN-108	Fermeture isolante	Thermique	BAR-TH-130	Surperformance énergétique pour un bâtiment neuf (France métropolitaine)
Enveloppe	BAR-EN-109	Réduction des apports solaires par la toiture (France d'outre-mer)	Thermique	BAR-TH-135	Chauffe-eau solaire collectif (France d'outre-mer)
Enveloppe	BAR-EN-110	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage parietodynamique	Thermique	BAR-TH-137	Raccordement d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur
Équipement	BAR-EQ-102	Lave-linge ménager de classe A++ ou A+++	Thermique	BAR-TH-139	Système de variation électronique de vitesse sur une pompe
Équipement	BAR-EQ-103	Appareil de réfrigération ménager de classe A++ ou A+++	Thermique	BAR-TH-141	Climatiseur performant (France d'outre-mer)
Équipement	BAR-EQ-110	Luminaire à modules LED avec dispositif de contrôle pour les parties communes	Thermique	BAR-TH-143	Système solaire combiné (France métropolitaine)
Équipement	BAR-EQ-111	Lampe de classe A++	Thermique	BAR-TH-145	Rénovation globale d'un bâtiment résidentiel
Équipement	BAR-EQ-115	Dispositif d'affichage et d'interprétation des consommations d'énergie	Thermique	BAR-TH-148	Chauffe-eau thermodynamique à accumulation
Services	BAR-SE-104	Réglage des organes d'équilibrage d'une installation de chauffage à eau chaude	Thermique	BAR-TH-150	Pompe à chaleur collective à absorption de type air/eau ou eau/eau
Services	BAR-SE-105	Contrat de Performance Énergétique Services (CPE Services)	Thermique	BAR-TH-155	Ventilation hybride hygroréglable (France métropolitaine)
Services	BAR-SE-106	Service de suivi des consommations d'énergie	Thermique	BAR-TH-158	Émetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées
Thermique	BAR-TH-101	Chauffe-eau solaire individuel (France métropolitaine)	Thermique	BAR-TH-159	Pompe à chaleur hybride individuelle
Thermique	BAR-TH-102	Chauffe-eau solaire collectif (France métropolitaine)	Thermique	BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire
Thermique	BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	Thermique	BAR-TH-161	Isolation de points singuliers d'un réseau
Thermique	BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	Thermique	BAR-TH-162	Système énergétique comportant des capteurs solaires photovoltaïques et thermiques à circulation d'eau (France métropolitaine)
Thermique	BAR-TH-107	Chaudière collective à haute performance énergétique	Thermique	BAR-TH-163	Conduit d'évacuation des produits de combustion
Thermique	BAR-TH-107-SE	Chaudière collective à haute performance énergétique avec contrat assurant la conduite de l'installation	Thermique	BAR-TH-164	Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)
Thermique	BAR-TH-110	Radiateur basse température pour un chauffage central	Thermique	BAR-TH-165	Chaudière biomasse collective
Thermique	BAR-TH-111	Régulation par sonde de température extérieure			
Thermique	BAR-TH-112	Appareil indépendant de chauffage au bois			
Thermique	BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle			
Thermique	BAR-TH-116	Plancher chauffant hydraulique à basse température			
Thermique	BAR-TH-117	Robinet thermostatique			
Thermique	BAR-TH-118	Système de régulation par programmation d'intermittence			

Des aides financières dans l'habitat – Certificats d'économie d'énergie les travaux des fiches standardisées pour le résidentiel

Equipements et matériaux	Aide pour les ménages aux ressources	
	modestes	autres
Chaudière gaz THPE	1 200 €	600 €
PAC air/eau ou eau/eau	4 000 €	2 500 €
PAC hybride	4 000 €	2 500 €
Système solaire combiné	4 000 €	2 500 €
Chaudière biomasse performante	4 000 €	2 500 €
Raccordement à un réseau de chaleur	700 €	450 €
Appareil de chauffage au bois (en remplacement charbon)	800 €	500 €
Radiateurs électriques performants (en remplacement convecteurs)	100 €	50 €
Isolation des combles et toiture	20 €/m ²	10 €/m ²
Isolation des planchers bas	20 €/m ²	10 €/m ²
Coup de pouce « rénovation globale »	De 150 à 500 €/MWh/an économisés	

Des aides financières dans l'habitat – Action logement

les condition d'éligibilité

- Propriétaires occupants, bailleurs
- Dédiée aux ménages modestes et très modestes
- Résidence principale
- Logements de plus de 2 ans
- Salariés du secteur privé
- Logement situé en zone B2 ou C
- Travaux réalisés par des professionnels RGE
- Accompagnement d'un opérateur dans le montage du dossier
- Prioritairement pour des travaux d'isolation, puis des systèmes
- Jusqu'à 100% de subvention

Des aides financières dans l'habitat – Action logement

la subvention et le prêt

Subvention permettant de financer exclusivement les travaux de rénovation énergétique et leurs travaux induits

Montant maximum : 20 000 €.

Prêt à taux préférentiel couvrant le reste à charge après subventions et les éventuels autres travaux de réhabilitation.

Montant maximum : 30 000 €.

Durée : 240 mois maximum dont un différé d'amortissement possible de 36 mois maximum.

Taux d'intérêt nominal annuel : taux fixe égal au taux du livret A en vigueur au 31 décembre de l'année

n-1 avec un taux plancher de 1%.

Le prêt est indissociable de la subvention : Les demandes de prêt et de subvention sont faites simultanément.

Des aides financières dans l'habitat – Eco-prêt à taux zéro

les conditions d'éligibilité et montants des prêts

- Propriétaires occupants, bailleurs, copropriété
- Résidence principale
- Logements de plus de 2 ans
- Travaux réalisés par des professionnels RGE
- Remboursement sur 15 ans

	Action seule	Bouquet de 2 travaux	Bouquet de 3 travaux ou plus	Performance énergétique globale	Assainissement non collectif
Montant maximal du prêt	15 000 € (7 000 € pour parois vitrées)	25 000 €	30 000 €	30 000 €	10 000 €

Des aides financières dans l'habitat – Bilan les plafonds de ressources et le cumul des aides

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Ménages aux revenus intermédiaires	Ménages aux revenus supérieurs
1	14 879 €	19 074 €	29 148 €	supérieur à 29 148 €
2	21 760 €	27 896 €	42 848 €	supérieur à 42 848 €
3	26 170 €	33 547 €	51 592 €	supérieur à 51 592 €
4	30 572 €	39 192 €	60 336 €	supérieur à 60 336 €
5	34 993 €	44 860 €	69 081 €	supérieur à 69 081 €
par personne supplémentaire	+4 412 €	+5 651 €	+8 745 €	

	MaPrime Rénov'	Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)	Éco-prêt à taux zéro	Aides de l'Anah	Aides des collectivités locales	Aides des fournisseurs d'énergie	Aides d'Action Logement
MaPrime Rénov'		×	✓	×	✓	✓ avec un écrêtement*	✓ avec un écrêtement*
CITE	×		✓	×	✓ avec un écrêtement**	✓ avec un écrêtement**	×
Éco-prêt à taux zéro	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Aides de l'Anah	×	×	✓		✓	×	✓
Aides des collectivités locales	✓	✓ avec un écrêtement**	✓	✓		✓	✓
Aides des fournisseurs d'énergie	✓ avec un écrêtement*	✓ avec un écrêtement**	✓	×	✓		✓
Aides d'Action Logement	✓ avec un écrêtement*	×	✓	✓	✓	✓	

Des aides financières pour les TPE/PME - Crédit d'impôt pour la rénovation énergétique les conditions d'éligibilité

Qui peut en bénéficier ?

TPE et PME tous secteurs d'activité confondus, soumises à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés,
Propriétaires ou locataires de leurs locaux,
Qui engagent des travaux d'amélioration d'efficacité énergétique de leurs bâtiments (bureaux, commerces, entrepôts...).

Comment en bénéficier ?

Déclarer les dépenses éligibles engagées (devis signé) au cours de l'année concernée par la déclaration d'impôt (impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés).

L'assiette de la dépense éligible intègrera le montant total hors taxe des dépenses (incluant le coût de la main d'œuvre, une éventuelle assistance à maîtrise d'ouvrage).

Il sera nécessaire de faire appel à un professionnel certifié Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) pour la réalisation des travaux.

Des aides financières pour les TPE/PME - Crédit d'impôt pour la rénovation énergétique les travaux éligibles et le montant

Le montant du crédit d'impôt est de **30 %** des dépenses éligibles, dans la limite de **25 000 €** de crédit d'impôt par entreprise.

Les travaux éligibles sont :

- isolation de combles ou de toitures (hors combles perdus),
- isolation des murs,
- isolation des toitures-terrasses,
- chauffe-eau solaire collectif,
- pompe à chaleur (PAC) de type air/eau, eau/eau ou sol/eau (y compris PAC hybrides, PAC à absorption et PAC à moteur gaz),
- ventilation mécanique simple flux ou double flux,
- raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de chaleur ou à un réseau de froid,
- chaudière biomasse collective,
- systèmes de régulation/programmation du chauffage et de la ventilation,

Cumul possible avec les autres aides existantes (certificats d'économies d'énergie notamment).

Le Fonds chaleur territorial en Bretagne



Structures porteuses du Fonds Chaleur Territorial

Pays de Brest : Ener'gence - Christophe CALVARIN - 02 98 33 15 14	Saint-Brieuc Armor Agglomération : Envel GUEZENNEC - 02 96 77 60 43
Lannion Trégor Communauté - Anne-Christine PALUD - 02 96 05 09 05	Vannes Agglomération : Cyril TANNE - 07 62 05 52 57
Centre Ouest Bretagne : ALECOB - Benoit AIGNEL - 02 98 99 27 80	Pays de Fougères : Jean-Marie MADELENAT - 07 49 11 12 92
Quimperlé Communauté et Lorient Agglo. : ALOEN - Bruno LIVORY - 02 97 21 29 38	Pays de Rennes : ALEC du pays de Rennes - Fabien POTTIER - 02 99 35 23 54

Besoin d'aide sur les aides ?

les ressources à votre disposition

Le réseau Rénov'Habitat Bretagne



**Rénov' Habitat
Bretagne**

des conseillers pour vous informer et
informer les ménages sur les
aides mobilisables

[http://renov-habitat.bzh/trouver-un-
conseiller/](http://renov-habitat.bzh/trouver-un-conseiller/)

Le guide des aides financière de
l'ADEME



LE guide grand public complet et à
jour sur les aides.

[https://www.ademe.fr/aides-
financieres-2020](https://www.ademe.fr/aides-financieres-2020)